L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 13 SEPTEMBRE 1855.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Editeurs-Propriétaires; G. F. WEISSE, E. ... N. DUVERGER, ... N° 53, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

Affaires Mexicaines.

Plan d'Ayutla.

On a pu lire, hier, dans notre correspondance du Mexique que l'armée, après l'abdication de Santa-Anna, s'est prononcée pour le plan d'Ayutla, dans le but et l'espérance de ne point partager l'impopularité dont était frappé le dictateur. En parlant des révolutionnaires de la veille et de ceux du lendemain, notre correspondant dit que les premiers sont ceux qui ont levé dès 1853 l'étendard de la révolte à Ayutla et ceux qui se sont rangés sous la bannière avant la fuite de Santa-Anna. Les révolutionnaires du lendemain sont néanmoins empressés d'adhérer au plan d'Ayutla.

Quel est donc ce plan d'Ayutla qui semble être aujourd'hui le pivot de la situation au Mexique? Nous allons le dire. Le 1er mars 1854, le colonel Florencio Villaréal donna le signal de la révolution contre Santa-Anna en publiant une proclamation dans le village d'Ayutla, district d'Ometepec, Etat de Guerrero. Cette proclamation, on a pu avoir, on le conçoit, sous la dictature de Santa-Anna, qu'une publicité fort restreinte. Aussi le plan d'Ayutla est-il pas très connu au Mexique, en dehors des rangs des insurgés, avant la fuite de *Son Excellence Sérénissime*. Il l'est encore moins ici, nous croyons devoir le reproduire pour l'instruction de ceux qui suivent avec intérêt le mouvement des affaires politiques chez nos voisins. Le voici:

Les chefs, officiers et soldats soussignés, réunis sur la convocation faite par le colonel Florencio Villaréal, dans le village d'Ayutla, district d'Ometepec, du département de Guerrero;

Considérant que la permanence de D. Antonio Lopez de Santa Anna au pouvoir est une menace constante contre les libertés publiques, puisque, sous son gouvernement, ont été foulées aux pieds les garanties individuelles dont on jouit même dans les pays les moins civilisés;

Que les Mexicains, si jaloux de leur liberté, se trouvent en péril imminent d'être subjugués par la force d'un pouvoir absolu, exercé par un homme à qui ils ont si aussi généreusement que déplorablement livré les destinées de la patrie;

Que bien loin de répondre à un appel si honorable, il est venu seulement pour opprimer et vexer les populations, les surchargeant de contributions onéreuses, sans considération pour la pauvreté générale, et employant le produit à des dépenses superflues et à faire la fortune, comme dans une autre époque, d'un certain nombre d'avides;

Que le plan proclamé en Jalisco et qui lui a ouvert les portes de la République a été, dans son esprit et dans son but, contre le torrent de l'opinion publique, altéré par la restriction arbitraire de la presse;

Qu'il a manqué à l'obligation solennelle qu'il avait prise avec la nation, en mettant le pied sur le sol de la patrie, quand il promit d'oublier les ressentiments personnels et de ne jamais se jeter entre les bras d'aucun parti;

Que, devant conserver l'intégrité du territoire de la République, il en a vendu une partie considérable, sacrifiant nos frères de la frontière du nord, qui désormais seront étrangers dans leur propre patrie pour en être expulsés ensuite, comme il est arrivé aux Californiens;

Que la nation ne peut continuer plus longtemps sans se constituer d'une manière stable et durable, sans que son existence politique dépende de la volonté capricieuse d'un seul homme;

Que les institutions républicaines sont les seules qui conviennent au pays, avec exclusion absolue de tout autre système de gouvernement;

Et, enfin, que l'indépendance nationale se trouve menacée sous un autre aspect non moins dangereux, par les tendances du parti dominant levé par le général Santa-Anna;—Usant des mêmes droits qu'ont usé nos pères en 1821, pour conquérir la liberté, les soussignés proclament et protestent devoir soutenir, jusqu'à la mort, s'il est nécessaire, le

Plan

1. Cessent dans l'exercice du pouvoir public D. Antonio Lopez de Santa-Anna et les autres fonctionnaires qui, comme lui, ont démérité de la confiance du peuple, ou qui s'opposeront au présent plan.

2. Quand ce plan aura été adopté par la majorité de la nation, le général en chef des forces qui l'auront soutenu convoquera un représentant par chaque Etat et territoire, pour que, réunis dans le lieu qui paraîtra convenable, ils élisent un président intérimaire de la république et qu'il exerce ses fonctions pendant la courte période de sa mission.

3. Le président intérimaire sera immédiatement investi d'amples facultés pour ... la sécurité et à l'indépendance du territoire national et aux autres branches de l'administration publique.

4. Dans les Etats où le présent plan sera ... secondé, le chef principal des forces adhérentes, en société de sept personnes honorables, qu'il élira lui-même, ... et promulguera, dans le mois ... le statut provisoire qui devra régir son Etat ou territoire respectif, ayant pour base indispensable que la nation est et sera toujours une, indivisible et indépendante.

5. Quinze jours après son entrée en fonctions, le président intérimaire convoquera un congrès extraordinaire, conformément aux bases de la loi qui a été rendue dans le même objet, dans l'année 1841; lequel congrès s'occupera exclusivement de constituer la nation sous la forme de république représentative populaire, et de reviser les actes de l'exécutif provisoire dont il est question dans l'article 2ème.

6. L'armée devant être l'appui de l'ordre et des garanties sociales, le gouvernement intérimaire aura soin de la conserver et de la maintenir, ainsi que l'exige sa noble mission, comme aussi de protéger la liberté du commerce intérieur et extérieur, ordonnant aussitôt que possible, les ... devront être observés, étant en vigueur, en attendant, pour les douanes, celui qui a été publié par l'administration de M. Ceballos.

7. Cessent immédiatement, les effets des lois en vigueur sur le tirage au sort et sur les passeports et la gabelle imposée aux populations sous le nom de capitation.

8. Quiconque s'opposera au présent plan, ou prêtera directement ou indirectement secours aux pouvoirs qu'il méconnaît, sera traité en ennemi de l'indépendance nationale.

9. Invitation est faite à LL. MM. les généraux Nicolas Bravo, Juan Alvarez et Tomas Moreno, pour que, se mettant à la tête des forces libératrices qui proclament ce plan, ils soutiennent et mettent à exécution les réformes administratives qui y sont mentionnées, pouvant y faire les modifications qu'ils croiront convenables au bien de la nation.

Ayutla, 1er mars 1854."

Suivent les signatures.

Ce plan fut adopté le 11 mars par la garnison du fort d'Acapulco, mais avec de légères modifications.

On voit par ce qu'on vient de lire que l'élévation de M. Carrera à la présidence intérimaire ne serait pas rigoureusement conforme au plan qui a servi de point de départ à la révolution. En vertu de ce plan, le président intérimaire aurait dû être élu par les représentants de tous les Etats et territoires, convoqué dans un lieu convenable par le commandant en chef des forces qui auraient soutenu le plan. Mais la subite abdication de Santa-Anna permettait-elle de suivre ce règlement? Que fussent devenus l'ordre et la tranquillité publique s'il avait fallu attendre, pour constituer un gouvernement provisoire, la réunion des représentants des différents Etats et territoires? La dérogation partielle au plan d'Ayutla a donc été inévitable, et le pouvoir confié à M. Carrera n'en est pas moins légitime. C'est, du reste, l'opinion de notre correspondant. M. Carrera a d'ailleurs convoqué immédiatement le Congrès constituant et invité les chefs de la révolution à se réunir pour aviser aux mesures que les circonstances commandent de prendre.

Pour compléter cette revue des affaires mexicaines, nous allons maintenant reproduire le manifeste que Santa-Anna a adressé à la nation mexicaine en descendant du pouvoir. On croit généralement chez nos voisins que l'auteur de ce manifeste est M. Lares, ancien ministre de la justice. Le dictateur joue la comédie jusqu'au bout. Il se pose en victime de l'anarchie, déclare qu'en revenant au Mexique il n'avait fait que obéir au vœu librement exprimé de la nation, et que s'il part aujourd'hui c'est pour ôter tout prétexte aux fauteurs de désordre, aux misérables, aux ennemis qui ne cherchent dans la révolution que la satisfaction de leur bassesse ... Il feint des vœux hypocrites pour le bonheur de sa patrie, à laquelle il aurait voulu sacrifier plus longtemps son repos, mais il craint que les dissensions intestines du pays n'entraînent la perte de sa nationalité. Il trouve même en passant l'occasion de jeter l'anathème aux Américains. Somme toute, le manifeste est un réquisitoire plein d'amertume où perce le regret de quitter le pouvoir plutôt que la joie de retourner dans une *retraite chérie*. Voici cette curieuse pièce:

Antonio Lopez de Santa-Anna à la nation.

"Mexicains! — Tranquille dans la retraite de la vie privée, et éclairé par l'expérience de cotoyer désenchantements, je passais mes jours loin de ma patrie, résolu à mourir dans l'exil auquel l'ingratitude de la majorité de mes compatriotes m'avait conduit, quand les prières des uns, les ferventes supplications des autres et le vote presque unanime de tous vinrent m'enlever au lieu de repos que j'avais choisi, en m'offrant le pouvoir ample et tout-puissant que je n'ai jamais ambitionné. La nation, au milieu de la faiblesse dont elle était victime par le défaut de finances, de relations, de pouvoir, de force et de prestige, et prête à succomber à l'anarchie et à l'annexion qui la menaçaient, s'est adressée à moi pour que je la sauvasse, m'a appelé, et je n'ai pas tardé à accourir à sa voix. Mon appel a été expressément stipulé dans la convention que toute la nation a reconnue, et s'est ensuite réalisé par ceux qui, commissionnés à cet effet, m'ont assuré que tels étaient la volonté générale et les vœux les plus ardents de tous. La création d'un pouvoir discrétionnaire, ample et extraordinaire, capable de rétablir l'ordre social, a été consentie par la nation entière, et l'élection de ma personne, pour l'exercer, a été le résultat presque unanime des autorités des Etats qui en avaient été chargées, résultat déclaré solennellement dans le décret du 17 mars 1853, avant que je ne débarquasse sur les plages de la république. Si l'origine du pouvoir se rencontre dans la volonté de la nation, celui qui m'a été confié ne reconnaît pas d'autre principe; et si le titre légitime pour l'exercer est l'assentiment général et public, celui qui s'est manifesté en ma faveur a été exprimé et réitéré à plusieurs reprises.

"Résolu à user de tous mes efforts pour faire, en faveur de ma patrie, tous les sacrifices qui seraient nécessaires à son bien et à sa prospérité, j'ai accepté le commandement suprême qu'on m'a conféré spontanément, et je m'occupais, par un travail assidu, d'un objet d'une aussi grande importance, quand le vote unanime des populations, exprimé par l'organe de leurs autorités, ratifiant le pouvoir tout puissant qui m'avait été confié, a déclaré que la volonté de la nation était que je continuasse à exercer les facultés dont je me trouvais investi, pour tout le temps que je jugerais nécessaire pour la consolidation de l'ordre public, la garantie et l'intégrité territoriale et la complète organisation de toutes les branches de l'administration, me donnant faculté pour choisir mon successeur en cas de mort ou d'impossibilité physique ou morale d'exercer le pouvoir. Obéissant à la volonté de la nation, je me résignai à continuer dans la carrière d'abnégation, de privations et de sacrifices à laquelle je m'étais consacré, refusant les honneurs et les récompenses personnelles qui me furent accordées avec tant de libéralité. Et comme si les manifestations de la nation n'étaient pas suffisantes, je voulus encore, pour ôter tout prétexte à l'infâme rébellion que le crime avait levée et que la perfidie entretenait, consulter plus directement la volonté nationale, en faisant un appel au peuple pour qu'il manifestât librement et franchement son opinion. Le résultat fut la manifestation solennelle du conseil d'Etat, qui, s'appuyant sur la majorité des votes émis dans les réunions populaires, déclara, le 2 février dernier, que la volonté de la nation était que je continuasse dans le commandement de la république avec les mêmes amples facultés que j'exerçais. Tel est, mexicains! l'origine du pouvoir que j'ai exercé, et les titres qui m'autorisent à garder le commandement suprême de la république! Et, quelle est la récompense que j'ai reçue pour la promptitude que j'ai mise à répondre à l'appel qui m'a été fait, pour mon obéissance à la volonté nationale, pour l'abnégation avec laquelle je me suis dédié au service public, en sacrifiant ma tranquillité, mon repos, ma santé et les derniers jours de mon existence? des malédictions, des calomnies, des perfidies, des trahisons; ceux-là mêmes qui m'avaient acclamé comme le sauveur de la patrie, ceux qui avaient émis leur vote en faveur du pouvoir tout-puissant, ont levé l'étendard de la rébellion en m'appelant *usurpateur et tyran*. L'histoire considérera, un jour, avec étonnement, tant d'inconstance et d'ingratitude; en attendant, il est de mon devoir de repousser, à la face de la nation et du monde entier, les épithètes injustes et atroces dont on me qualifie, d'*usurpateur* et de *tyran*. Non, je ne me suis pas emparé du pouvoir suprême; c'est la nation qui l'a mis en mes mains; je n'ai pas résisté à la volonté du peuple; je suis venu à son appel; je n'ai violé aucun ordre préexistant; j'ai tenté de consolider celui qui avait été établi par la nation elle-même.

"Mais ma permanence au pouvoir est le prétexte de la rébellion infâme qui désole les populations, livre les villes au pillage, détruit les fortunes, et fait pleuvoir sur ce malheureux pays, des calamités sans nombre. Les vols, les viols, les assassinats, se commettent par les bandits de grands chemins qui envahissent les centres de population, sans défense, ou attaquent les détachements isolés, sous prétexte de l'usurpation et de la tyrannie qu'ils affectent de combattre; et le scandale, le déshonneur et la perfidie en arrivent au point de s'associer non seulement aux flibustiers du Nord, mais encore aux troupes des Etats-Unis qui passent la frontière, et feignant la désertion, sont conduites par de rebelles et d'indignes Mexicains qui leur montrent le chemin par où elles doivent envahir leur patrie, pour assassiner, avec leurs rifles, les soldats mexicains qui défendent la souveraineté et l'intégrité de leur territoire.

"Il était du devoir du gouvernement de résister à la rébellion armée qui a causé tant de désastres, et qui a couvert de ruines et de désolation un nombre immense de familles, et il n'a été omis aucun effort qui fût au pouvoir de mon gouvernement.

"Ce gouvernement, que les incendiaires et les assassins appellent cruel et sanguinaire, a réitéré fréquemment les grâces et les amnisties, et ces actes de douceur, de générosité et de clémence ont été pris par quelques uns, pour des actes de faiblesse, et par d'autres, pour des actes de crainte et de lâcheté. Les rebelles pour échapper au châtiment, les ont invoqués, et aussitôt qu'ils se sont vus libres, ils sont retournés sur le théâtre de leurs déprédations et de leurs crimes infâmes et inouïs, disant qu'ils combattent contre l'usurpation et la tyrannie, eux qui usurpent les propriétés et tyrannisent le peuple. Quelques personnes pensèrent qu'une solution politique ôterait tout prétexte aux révolutionnaires, et que le moyen le plus efficace serait d'avancer le temps pour l'organisation du pays. On convoqua le conseil d'Etat et l'opinion de ce corps respectable, donnée sans doute avec la plus grande bonne foi et la plus saine intention, ne fit qu'enhardir les bandits et encourager les conspirations. Ils considérèrent la mesure comme un acte de faiblesse du gouvernement qui prétendait transiger avec la révolution, et les rebelles s'écrièrent: "qu'il n'était plus temps de faire des concessions, qu'ils ne voulaient rien du tyran, et que la révolution triompherait noyée dans le sang de l'usurpateur et de ses courtisans." L'insolence des perturbateurs de l'ordre s'accrut, et à Puebla, à Orizaba, dans cette capitale et sur d'autres points, échouèrent, en même temps, les horribles projets des voleurs et des assassins. Le moyen politique proposé se convertit en nouveau prétexte pour la révolution; et bien que mes désirs fussent que la nation s'organisât suivant sa volonté, il fut nécessaire de suspendre l'adoption de la mesure indiquée, et de continuer à attaquer, par la force, avec énergie, la révolution infâme et destructrice.

"Cependant, cette guerre civile désastreuse se prolonge indéfiniment, causant d'innombrables dommages à l'agriculture et au commerce, ruinant les familles et détruisant les populations. Les révoltés, au cri de *Vive la liberté et meure la tyrannie!* se livrant à toute sorte de crimes et d'excès. Qui ignore les atrocités horribles qui se commettent par les bandits, dans les villages et dans les campagnes, contre toutes les personnes, sans distinction d'âge ni de sexe? Dans cette lutte effroyable, je suis parfaitement sûr que le gouvernement, avec les ressources dont il peut disposer triomphera des rebelles. La révolution est impuissante à détruire le gouvernement; mais, néanmoins, les peuples se sacrifient et souffrent les déprédations des malfaiteurs qui n'allèguent pas d'autre prétexte que l'*usurpation* et la *tyrannie*. N'est-il pas de mon devoir d'empêcher l'effusion du sang du peuple et d'écarter les horreurs de la guerre civile en faisant disparaître le prétexte qu'on invoque? Je l'ai ainsi jugé dans ma conscience, d'après une longue et sérieuse méditation. La nation et le monde entier verront ainsi qu'on représentait l'accusation d'usurpation et de tyrannie qu'on porte si injustement contre moi, je suis très éloigné de prétendre continuer à exercer le commandement que je n'ai pas cherché; et si je l'ai accepté, dans la résolution de faire le dernier sacrifice de mon existence au bien de ma patrie, je résigne avec la meilleure volonté, alors que ma permanence au pouvoir doit servir de prétexte aux ennemis du repos public pour se livrer à tous les crimes et pour se faire les héros de la liberté, eux qui ne sont que des chefs de voleurs de grands chemins et des assassins. Mes ennemis *gratuits* verront, quand ils sauront que je n'ambitionne rien plus du pouvoir et que je ne désire pas rester dans le commandement, que si j'ai accepté uniquement pour le bien de ma patrie, je le laisse sans regret, également pour son bien, quand mon honneur et ma conscience me dictent que je ne dois pas continuer à l'exercer.

"Personne ne dira qu'il redoute les hordes misérables de voleurs et d'assassins, celui qui a fait face à l'ennemi extérieur dans les circonstances les plus critiques. Personne ne pourra dire que c'est la crainte qui dirige les résolutions de celui qui les a cherchées trois fois en campagne, alors qu'aucune loi ne l'obligeait à se mettre à la tête des troupes nationales. Personne ne pourra accuser d'égoïsme et de penser à sa propre convenance, celui qu'on a vu travailler avec abnégation et sans repos, s'il abdique devant la nation le pouvoir qu'il a reçu d'elle, quand, en conscience, il croit que le bien et la prospérité du pays en dépendent.

"Oui mexicains, oui; l'homme qui a fait tant de sacrifices pour sa patrie, celui qui, pour elle, a versé son sang dans cent combats, celui qui porte sur son corps la marque honorable de son courage et de son patriotisme, celui qui, oubliant d'anciens griefs s'est trouvé prêt à votre appel, celui qui a tenté, sans repos, de rétablir l'ordre, d'organiser l'armée d'armer la nation pour sa défense commune, de régler l'administration, d'améliorer le pays, de le tirer de l'abjection et du mépris dans lequel il était tombé, est maintenant un obstacle à votre prospérité et à votre agrandissement, et sert de prétexte à votre ruine; il doit se retirer d'au milieu de vous et vous laisser vous conseiller pour agir comme vous le voudrez pour votre bien et votre félicité. Si on appelle usurpation, pour continuer la guerre, le pouvoir que vous lui avez concédé, et si on appelle tyrannie pour pouvoir se livrer au pillage et au meurtre, les amples facultés dont vous l'avez investi vous-mêmes par trois fois, il est de son honneur et de sa conscience d'abdiquer ce pouvoir et de résigner ces facultés devant la nation même qui les lui a concédées.

"J'ai reçu le pouvoir des mains du dépositaire que l'on avait nommé pour me le remettre; je le rends à la nation et le dépose entre les mains des personnes que j'ai nommées. Autorisé à le faire avec les restrictions que j'ai jugées convenables, par la déclaration du 16 décembre 1853, je juge très dignes de former le pouvoir exécutif provisoire, le président du tribunal suprême de justice et MM. les généraux de division Mariano Salas et Martin Carrera. Ce pouvoir provisoire est chargé, comme vous l'avez vu dans le décret du 8 août, de conserver l'ordre et la tranquillité publics, et n'a d'autre mission que celle de convoquer immédiatement la nation de la manière qu'elle jugera convenable, pour qu'elle se constitue selon sa volonté.

"Des circonstances indépendantes de ma volonté ont précipité le jour auquel je désirais me retirer au foyer domestique et terminer tranquillement les jours de vie qui me restent. Plût au ciel que se fût ainsi précipité le jour où ma patrie eût été heureuse, et que je l'eusse vue constituée suivant sa véritable volonté; mais je ne puis vous dissimuler la peine accablante qui m'afflige, en considérant les maux immenses qui la menacent: je vois venir la scission, l'anarchie, la désolation et la perte, pour toujours, de la nationalité. Que la Providence ne permette pas que mes craintes se réalisent, et qu'elle veuille bien, au contraire, dans ses desseins éternels, lui préparer des jours de félicité et de bonheur.

"Perote, 12 août 1855.

ANTONIO L. DE SANTA-ANNA.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Arrivée de l'Africa.

NOUVELLES D'EUROPE

D'une semaine plus récentes.

Halifax, 11 septembre.—Le steamer *Africa* est arrivé ici ce soir.

Marchés de Liverpool.

Le marché était ferme à Liverpool. Il s'était vendu dans la semaine 61,000 balles à 7 1/8 pour le fair Orleans et 6 3/8 à 6 7/8 pour le middling Orleans. Le maïs avait fléchi d'un shelling. Le temps était favorable aux récoltes.

Le bœuf et le porc étaient fermes. La graisse avait éprouvé une hausse de 6 d.

L'argent s'obtenait facilement. Les consolidés étaient cotés à 91.

La Fièvre jaune en Virginie.

La fièvre jaune a éclaté à Suffolk, à cette milles de Portsmouth. Le fléau continue à sévir avec intensité à Norfolk.

Elections du Maine.

Les bulletins reçus indiquent que la lutte pour la place de gouverneur est très serrée.

Marchés de New-York.

New York, 11 septembre.—Le coton est languissant et la farine du Sud ferme. Le blé blanc vaut de $1 90 à $1 95; le maïs mêlé, de 86 à 88 c; le mess porc de $21 50 à $21 62.

Crimée.

Rien de nouveau du théâtre de la guerre, sinon des détails sur les événements déjà signalés.

Bataille de la Tchernaia.

Les dépêches officielles des commandants en chefs disent que la bataille a duré cinq heures. Les Russes ont attaqué trois fois les hauteurs et ont été trois fois repoussés avec perte. On calcule qu'ils ont eu 3000 hommes mis hors de combat. Les alliés ont perdu 1500 hommes. Ils se disposaient à traverser la Tchernaia avec leur cavalerie.

Omer Pacha.

Omer Pacha a reçu l'ordre d'aller reprendre le commandement de l'armée turque en Asie.

Kars.

Rien de nouveau de Kars.

Espagne.

Le bruit s'est répandu à Paris que la reine Isabelle se disposait à abdiquer.

Autriche.

Une circulaire de Vienne annonce que la politique de l'Allemagne relativement à la question d'Orient, n'a pas varié.

Bateaux à vapeur.

Louisville, 12 septembre.—L'*Ohio* continue à baisser; il y a sept pouces d'eau dans le chenal.—Le bateau Saluda est arrivé ici lundi. Le Peter Fellow est parti mardi.

Navigation intérieure.

Louisville, 11 septembre.—Le niveau de l'Ohio décroît: il y a en ce moment huit pieds d'eau dans le chenal.

MLLE RACHEL.—Cette illustre tragédienne a remis entre les mains du comité de secours de New-York une somme de $1,000 destinée à être répartie parmi les malades indigens de Norfolk.

MASSACHUSETTS—Les démocrates du Massachusetts ont désigné M. ERASTUS D. BEACH comme candidat pour la place de gouverneur.

CHRONIQUE LOCALE.

OPÉRATION CHIRURGICALE.—Une opération d'une grande difficulté a été exécutée hier soir dans l'hôpital de la rue du Cirque. Un nègre appartenant à M. Beatty était atteint d'un cancer à la mâchoire ... [illegible]

NOUVELLES BATISSES.—De nouvelles bâtisses s'élèvent, depuis le mois d'avril, dans les quartiers de la Nouvelle-Orléans, et surtout dans le Premier et le Quatrième District. ... [illegible]

La vieille Synagogue juive, dans la rue du Canal, a été abattue et remplacée par des magasins en briques à trois étages ... [illegible]

L'Eglise du Collège des Jésuites, rue Dryades, est en voie de construction ... [illegible]

Le "Mechanics' Association" ... [illegible]

EGLISE PROTESTANTE.—On se rappelle que l'Eglise Protestante située en face de la Place Lafayette ... [illegible]

VOLS.—Sont accusés, devant le recorder du premier district: Daniel Ryan, d'être entré à différentes reprises, chez Daniel Grosse et d'avoir enlevé des meubles. John Kelner ... [illegible] John Augerman ... [illegible]

AMENDES.—Mary Douglass f. c. l. vingt-cinq piastres pour avoir insulté Mlle Gonzales. Mary n'ayant pu acquitter l'amende, passera un mois en prison.

Les propriétaires des drays No 1948 et 288, ont acquitté chacun une amende de dix piastres parce qu'ils ont violé les ordonnances.

Ces amendes ont été imposées par le recorder Bright.

DEVANT LA 1RE COUR.—A. Smilton, accusé d'avoir voulu extorquer dix piastres de E. St-Armand ... [illegible]

Joseph Bishop a été envoyé devant le même tribunal, par le recorder Summers, sous prévention d'avoir frappé une ... [illegible]

MORT SUBITE.—M. Robert Monteith, marchand de meubles, rue Poydras, ... [illegible]

TROUVÉ.—L'officier Rockwell a déposé au bureau du recorder un billet de $50 qu'un petit garçon du nom de James Gannon avait trouvé au marché Poydras.

L'officier Grant a trouvé, à l'encoignure St Charles et Callioupe, un check de $300 sur la Banque des Artisans, tiré par MM. J. M. Dotey & Co., au nom de MM. Raymond & Bird. Le check a été remis hier à ces messieurs.

VOL.—M. Jean Correau a déclaré hier au recorder ... [illegible]

ENTREMISES.—Spencer Drake ... [illegible]

SANS LICENCE.—James O'Donnell est accusé ... [illegible]

EVASION.—Le caporal Trépagnier a arrêté Rose Moreau; Alice Gray, Julia Gannon, Charlotte Davidson, Eliza White, Mary Ellen et trois mulâtresses nommées Martha Briggs, Mary Brige et Mathilde François ... [illegible]

Correspondance.

ST-JACQUES, 8 septembre 1855.

A MM. les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Bien qu'un intérêt personnel motive, en partie, cette première lettre ... [illegible] ... L'atmosphère politique de St Jacques, aussi bien que de l'Ascension est autre ... [illegible]

Avez-vous remarqué le ... [illegible]

Tout à vous, LAÏS.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

ASSEMBLÉE A ST JEAN BAPTISTE.—On sait qu'un grand meeting d'américains et de démocrates a eu lieu jeudi dernier à St Jean Baptiste. Voici comment le *Messager* de St Jacques en rend compte:

Les Know-Nothings ont répondu jeudi dernier ... [illegible]

Nous voudrions vous donner un compte-rendu complet de cette assemblée, malheureusement ... [illegible]

M. Farcell pour les Know-Nothings et le docteur Loughborough pour les Antis ... [illegible]

M. J. J. Roman a répondu ... [illegible]

A. M. J. J. Roman a succédé M. Alfred Roman ... [illegible]

BARBECUE.—Les barbecues se succèdent rapidement. Les Américains en annoncent un qui aura lieu à Houma, paroisse de Terrebonne, samedi prochain, 15 du courant. Le meeting sera harangué par MM. Hunt, Christy, Ducigrand, Marigny, Eustis, etc. Les démocrates ouvriront aussi quelques uns de leurs meilleurs orateurs au barbecue. De part et d'autre on plaidera chaleureusement la cause des deux partis qui divisent en ce moment l'Etat.

CANDIDATS.—M. H. J. HEARD vient d'être désigné par le parti américain candidat pour représenter au Sénat le district composé des paroisses St-Martin et Vermillion. Le même parti a nommé MM. ALFRED DUPERRIER et E. W. FULLER, candidats pour représenter la paroisse St-Martin à la Chambre; M. ADOLPHUS OLIVIER, candidat pour la place d'avocat de district; M. V. A. FOURNET, candidat pour la place de greffier; M. J. A. DEBLANC, candidat pour la place de shérif; M. JOHN G. HARDY, candidat pour la place d'assesseur; et ALFRED GRADENIGO, candidat pour la place de coroner.

SUSPENSION DES JOURNAUX A NORFOLK.—La terrible épidémie qui désole Norfolk a forcé tous les journaux de cette malheureuse ville de suspendre leur publication. Un seul, l'*Argus*, tenait encore tête à l'orage. S'étant vu enlever successivement par la mort la plupart de ses employés ... [illegible]

VERMONT.—Les bulletins d'élection sont circonscriptions ... [illegible] ... Sa majorité sera de quinze à vingt mille voix. Les Républicains et les Américains auront à la Chambre une majorité d'environ dix à un.

DONALDSON.—On lit dans le *Journal de la Côte* ... [illegible]

MORT D'UN FRANÇAIS A ST-LOUIS.—Un Français ... [illegible]

PROGRAMME

Du Parti Américain de la Louisiane

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité ... [illegible]

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et ... [illegible]

V—Nous nous prononçons pour une ... [illegible]

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi les collecteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous continuerons à protester contre toute infraction de la liberté religieuse ... [illegible]

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique ... [illegible]

DOCTRINES D'ETAT.

... [illegible]

CANDIDATS AUX FONCTIONS DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR: CHARLES DERBIGNY, ...

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR: LOUIS B. ... [illegible]

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT: ROBERT G. BEALE, D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier: J. V. DURALDE, D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur: WALTER ROSSMAN, DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général: RANDELL HUNT, D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction: O. D. STILLMAN, D'OUACHITA.

CONGRES.

Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS.

OFFICIERS DE PAROISSE.

Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES H. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.

Première Cour de District—N. TREPAGNIER.
Seconde Cour de District—F. S. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY BEZOU.
Quatrième Cour de District—J. B. WALTON.
Cinquième Cour de District—Wm A. ROTT.
Sixième Cour de District—W. M. REESE.

ASSESSEURS.

FRANCIS TURNER.
THEODORE DURIE.
JOHN T. DUFOUR.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.

Premier District—THOMAS ASHLEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ.
Troisième District—DUVERNEY FARRAR.
Quatrième District—GEO. MERRIMEN.

JUSTICES DE PAIX.

Première Justice—D. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. H. BRADFORD.
Troisième Justice—ED. RICHARDSON.
Quatrième Justice—PH. CALONGNE.
Cinquième Justice—WM. FILES.
Sixième Justice—
Septième Justice—G. W. BUFORD.

CONSTABLES:

Première Cour de Justice—W. C. QUIRK.
Seconde Cour de Justice—F. A. ...
Troisième Cour de Justice—J. V. DUPLESSIS.
Quatrième Cour de Justice—J. ...
Cinquième Cour de Justice—F. B. HERNANDEZ.
Sixième Cour de Justice—
Septième Cour de Justice—LEVI GOLDING.

Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain. RICHD. RICHARDSON.

Les "Bons Samaritains."

CETTE société s'est organisée hier soir par suite de l'épidémie qui règne à la Nlle Orléans. Les officiers dont les noms suivent ont été élus:

John Holland, président; Newton Richards, vice-président; J. Mason, secrétaire et John Fisher, trésorier.

Comité pour recevoir les souscriptions:

(Général) John L. Lewis, Bureau du Maire; Eugène Rousseau, caissier de la Banque des Citoyens; J. C. Prendergast, Bureau de l'Orléanais, troisième district, et Thos. S. Moore, bureau du Républicain, quatrième district.

Médecins—Docteurs S. A. Cartwright, J. S. McFarlane, Roe de la Rose, Wederstrandt, Bertrand, N. Donnaud et Lewis.

Infirmiers—C. Young, rue Poydras, et E. Rau, rue Royale.

Officier de santé et Surintendant.

Général des Hôpitaux—George W. Dixon.

Garde malades—Les personnes demeurant en ville ou hors de la ville, qui ont besoin de garde malades, doivent s'adresser à Mme Curtis, No 4, Marché Poydras; à John Fisher, rue Perdido, en face du dépôt du chemin de fer de Carrollton ou à F. Keller, libraire, au dessous de l'Hôtel St. Charles.

On demande immédiatement cinquante gardes-malades ... S'adresser à Mme Curtis, No 4, Marché Poydras; à T. Keller, libraire, au-dessous de l'Hôtel St. Charles, ou à John Fisher, rue Perdido, en face du Dépôt du chemin de fer de Carrollton. 10sept

Théâtre d'Orléans.

LE public est informé qu'à partir de cette date, le bureau du Théâtre d'Orléans sera ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les personnes ... qui veulent conserver leurs loges ... sont priées de se présenter au bureau pour remplir les conditions à l'abonnement. Nlle-Orléans, 3 septembre 1855. 4sept. S. SAINT-CYR, contrôleur.

Aux Habitants Sucriers.

LE soussigné a reçu une petite quantité de graines fraîches de la nouvelle canne à sucre de la Chine, dite Sorgho sucré. Prix: $ 2 l'once (4 onces suffisent par arpent). Les habitants qui désireraient en faire essai dans la culture de cette nouvelle plante, feront bien de ... leurs ordres sans retard, parceque la quantité de cette graine est très-réduite et excessivement rare. 1er sept—7f. S. DOUR, 22, rue de Conti

JOHN MUNROE & Co., Banquiers américains,

No 5, rue de la Paix, Paris.

FOURNISSENT des lettres de crédit pour les affaires commerciales ... [illegible] ... No 8, WALL STREET. 3 sept—6 m

AVIS.

LE soussigné, liquidateur de l'ancienne maison de J. Barbé Jr. & Co. ... [illegible] E. OLLIVIER, Rue de la Douane, No 19, entre Chartres et Levée.

Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins.

... [illegible] J. M. GOULD & Co, No 6, rue des Magasins. 4sep

A VENDRE—300 barriques vin rouge bon ordinaire ... [illegible] V. BESQUET & Co.

SUCRE—715 caisses sucre blanc ... [illegible] R. CAHUZAC & Co. No 20, Vieille Levée. 11 sept

Nouvelles marchandises.

RECEMMENT reçus par U. A. POLLARD & Co ... [illegible]

Couvertures à coton.

A vendre par U. A. POLLARD & Co—150 douzaines ... [illegible]

Aux cultivateurs de coton.

U. A. POLLARD & Co, viennent de recevoir un nouvel envoi de ses célèbres moulins à égrener ... A vendre au No 76, rue du Canal, près de Chartres. 11 sep

Cigares de la Havane.—Importation directe.

LES soussignés reçoivent en ce moment ... [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 11 sep—6f

E N débarquement ... [illegible] SOSTHÈNE THOMAS, No 8, rue Gravier. 11sept

HUILE DE LIN—15 barils ... [illegible] W F VREDENBURG & Co., 74, rue Tchoupitoulas. 11sept

REÇU par le navire Maltonne, arrivé du Havre ... J B OURIEN, 26, rue Toulouse. 11sept

F. RIMAILHO & Co.,

80, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

IMPORTATEURS

De marchandises françaises, anglaises et allemandes; Bonneterie, Mercerie, Broderies et une grande variété d'articles de fantaisie. ... [illegible]

Avis aux marchands.

H. CLOSTERMANN & Co, 44 rue de Chartres ... [illegible] H. CLOSTERMANN & Co, 44 rue de Chartres. 3 sep

Librairie Française de Ver HEBERT & Co, 146, rue de Chartres. ... [illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1855.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'au 12 septembre, pour transporter sur l'autre rive du fleuve et déposer sur la Levée tout le sucre, la mélasse et le fret arrivé à Alger par le chemin de fer et devant être transporté en ville. Le contrat sera pour un an. 22 août. WILLIAM G. HEWES, président.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 1er août 1855.

EN vertu de la trente septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 23 février 1852 ... [illegible]

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau ... [illegible]

Commissaires: JNO L. LEWIS, maire; OVIDE DE BUYS, contrôleur; W. H. GARLAND, trésorier; E. M. DURELL, président du comité de finance du Conseil des Aldermen; J. BAGGS, président du comité de finance du Conseil des Assistants Aldermen; C. S. LEE, secrétaire.

Le Courrier et l'Orléanais sont priés de reproduire cette annonce.

AUX FAMILLES.

MESSIEURS D. POIROT & Co, ... PETRIN MECANIQUE ... [illegible]

Vin ... Whiskey ... [illegible] SEGOND & COUTIN ... [illegible]

Appareil de Boudinerie. ... [illegible] O VALETON & Co, No 26, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE par les consignataires ... C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale.

VIN BLANC ... PREAU & COUTURIE, 21 & 23, rue Gravier.

ON DÉSIRE acheter une jeune négresse ... Joseph LANDIS & Co., No 22, rue Tchoupitoulas.

DIVERS ... LANGUE DE BUFFALO ... PETRES, MILLARD & Co.

Bureau de la Société Howard,

No 30, rue du Canal.

LES demandes de secours sont reçues de 8 heures du matin à 6 heures du soir. D. I. RICARDO, secrétaire.

LE NORD.

L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) ... [illegible] LOUIS SCHWARZ. 22 août—3m encoignure Douane et Exchange Place

Académie Jefferson,

SOUS LA DIRECTION DE G J. LORD,

No 53, rue Bourbon, Nlle Orléans.

CETTE institution sera fermée pendant le mois de septembre. Les classes recommenceront le 1er octobre. 4 sep—jusq 1er oct

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES, Dirigé par Mme PARENT, encoignure Dumaine et Remparts.

LES classes seront rouvertes le 3 septembre prochain. Mme Parent annonce respectueusement aux parents qu'elle s'est assuré les services d'autres professeurs pour les différentes classes, et qu'elle n'épargnera rien pour mériter l'approbation des parents. 27août—

Magasin de TAPIS, No 33, rue de Chartres.

TAPIS—Un grand assortiment de tapis de tous genres.

TOILE CIREE—De toutes largeurs et qualités.

NATTES—Nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, 1/4, 3/4 et 6/4.

Abat-jour, couvertures de table et de piano, baguettes d'escalier, paillassons, nattes, toile damassée, de nous de table. Tous ces articles seront vendus à bien meilleur marché que par le passé. 6août. A. BROUSSEAU & CO.

ACADÉMIE

d'écriture et tenue des livres de Dolbear.

106 Rue du Canal 106

De nouveaux élèves seront reçus, cette semaine, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de DOLBEAR, No 106, rue du Canal. Ceux qui désirent être prêts pour la saison des affaires doivent s'adresser immédiatement au professeur. Quelques leçons suffisent à améliorer l'écriture la moins élégante. Le succès est garanti à tous les élèves. A vendre: les excellentes plumes d'acier de Dolbear.

N. B.—Les négociants s'adressent à l'établissement quand ils ont besoin de commis et de teneurs de livres. RUFUS DOLBEAR, 10 sept. No 106 rue du Canal

PAPIERS PEINTS.

Maison Victor Hébert & Cie.

146, rue de Chartres.

ENTREPOT DE PAPIERS DE TENTURE,

Des meilleures fabriques françaises,

Comprenant depuis les PAPIERS les plus ordinaires jusqu'aux plus riches.

PAPIER pour salons, fond sur fond, demi satin, satin, glacé, doré et velouté,

PAPIER à fleurs, ordinaire, demi-fin, fin et extra-fin,

PAPIER agathe pour entrées, couloirs, cage d'escalier, cafés, &c.

PAPIER imitation de chêne et autres bois, vues et décors pour établissements publics,

PAPIER pour ciels de lit, éventails, devants de cheminée, &c.

Bordures.

Imitation, veloutées, dorées et de toutes largeurs.

Résumé.

CHOIX—Immense et varié,
QUALITÉS, irréprochables et garanties,
NOUVEAUTÉ et bon goût des dessins,
PRIX, modérés ne redoutant aucune comparaison.

27 août—3m. Vor HEBERT & Co., 146, rue de Chartres

EN débarquement du Virginia Ann, de Marseille—200 caisses Vermouth Le Roilly; 340 paniers huile olive Plagniol; 300 caisses salaisons; olives, capres, anchois, cornichons; 40 do olives farcies et anchois à l'huile; 400 do vin rouge St Julien; 60 do vin blanc et de cassis vieux; 2000 livres amandes douces choisies pour dragées; 10 balles amandes fines, vrai Languedoc; 20,000 tometons carreaux en terre pour salles à manger; 100 caisses eau de fleurs d'oranger; 200 do savon de Marseille marbrés. En magasin—70 barriques vin rouge Bordeaux; 40 barriques vin rouge Marseille; 30 barils vin blanc Haut Sauterne; 15 quarts Cognac diverses qualités; 100 caisses cerises à l'eau de vie; 45 do fruits assortis; 300 do vin rouge; 100 do vin blanc Sauterne; 200 paniers anisette Bordeaux Chauvet; 40 quarts Porto doux; 45 paniers Champagne qualité supérieure; 50 barils whisky ordinaire. A vendre par ANT GIRAUD, 44, Vieille Levée. 30sept

ARTICLES DIVERS—En débarquement et en magasin: ... [illegible] JOS. W. MARKS & Co. 76 et 78, rue des Magasins

Avis aux marchands de la ville et de la campagne.

LE soussigné offre à vendre, à des prix très bas et à des conditions libérales, un assortiment complet de marchandises sèches de saison ... [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 28, rue de Chartres. 23 août

Marchandises pour le marché du Mexique.

IMPÉRIALES ... [illegible] O. B. GRAHAM, No 94, rue Gravier. 23 août—12

AVIS.

LES affaires de la maison H. M. Barlow & Co seront continuées sous la même raison, pour le compte du soussigné et de la succession de feu L. K. Beakers. H. M. BARLOW. Nlle-Orléans, 20 août 1855. 21 août—1m

Importation directe.

107,800 CIGARES de la Havane, venant d'arriver par le brick Sarah J. Potter ... [illegible] J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 1sept

$50 de récompense

SERONT donnés à quiconque arrêtera et conduira à la geôle de police ... le nègre JOHN ... [illegible] 15 août

A LOUER—Une grande maison située rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. S'adresser à C. E. SCHMIDT, No 5, rue St-Pierre, Maison Pontalba. 12sept—6m

Magasin à louer, dans la rue des Magasins. ... [illegible] MICHON & SARRAT, No 21, rue des Magasins.

MAQUEREAUX ... SAVON WINCHESTER No 1—200 caisses ... BEURRE DE GOSHEN ... PAPIER PAILLE ... THE impérial, Gunpowder, et Pouchong ... CAFE JAVA—100 sacs Old Government ... CHANDELLES ... JOS H MARKS, 76 & 78, rue des Magasins

LES soussignés ont maintenant en main ... [illegible] BOSTH BROTHERS & Co

Aux Planteurs, Fabricants et autres.

LES soussignés sont prêts à passer des contrats pour la fourniture des articles suivants: Machines à vapeur stationnaires de la force de 4 à 20 chevaux; Machine coulée, ... [illegible] ... Pompes rotatives de 14 à 365 gals par minute. Pompes doubles de 730 à 730 gals par minute. Pompes à vapeur sur fer de 175 à 600 gals par minute. ... TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 6 sep

FRUITS AU JUS ... PREAU & COUTURIE, 21 & 23, rue Gravier. 14juil

---

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 2 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 5 heures du soir.

CONVOI SPÉCIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.

Il sera émis, tous les jours, comme suit, des billets pour aller et revenir:

Au Bayou des Allemands $1 25
Au Passage de Lafourche........ 2 50

A. S. SEGER, vice-président

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1855.

A dater de ce jour, MM JAMES POLLOCK, GEORGE POLLOCK Jr, et ERNEST MILTENBERGER sont intéressés dans notre maison. Les affaires continueront sous la même raison sociale. 1ersept—1m A. MILTENBERGER & Co.

Succession de James Arnold, h. c.

AVIS est par le présent donné aux personnes ayant des réclamations à faire valoir contre le défunt ... [illegible] JOHN CULBERTSON, exécuteur testamentaire, No 52, Passage de la Bourse St. Louis, entre Conti et Bienville. 3 sep—10

Façade en fer.

LES colonnades en fer en fonte de la façade du magasin No 16, rue St. Charles ... [illegible] NEWTON RICHARDS, Dépôt de Granit, No 147, rue de la Douane. 3 sep—6

AVIS AUX CONFISEURS.

A VENDRE,

UN établissement de confiserie, situé à l'encoignure des rues Tremé et Bayou, avec toutes les installations, étagères, vitrières, montres, comptoirs, marmites en cuivre, bassines, fourneaux, four, étuve, marbres etc.—Aussi le stock de marchandises consistant en liqueurs, sirops, dragées, fruits confits, etc.—Loyer $ 40 par mois à bail. S'adresser à BERNARD TURPIN, 13 sept—2f rue des Magasins No 47.

BIERE DE BAVIERE—15 barriques de cette bière renommée, en magasin et à vendre par DUNTER & IKEN, 12sept encoignure Royale et Canal

QUININE—300 onces quinine de Pelletier, Delondre et Levaillant, à vendre par 12 sept—6 B. TURPIN, 47, rue des Magasins

PORTER et bière blanche de Londres—120 futailles de la brasserie de Hibbert, de Londres, en grandes et demi-bouteilles, à vendre par 12 sept B TURPIN, No 47, rue des Magasins

PETARDS de la Chine—1000 caisses de 40 paquets à vendre par B. TURPIN, 12 sept 47, Magasins

VINS de Champagne—400 paniers marque de Reinville quarts et pintes. 200 paniers L. de la Bine ... 150 do ... A vendre à ... 12 sept B. TURPIN, 47, rue des Magasins

SERRURES françaises—10 caisses serrures tranchantes 4, 5 et 6 pouces à vendre par 12 sept B. TURPIN, 47, Magasins

CAPSULES pour fusils—3 caisses capsules coniques fondues, G D et F 1 en boîtes de 250 et de 100, à vendre par B TURPIN 12 sept 47, Magasins

EAU DE VIE—20q J B Godard, Pb Godard & Co. et 40q P. Godard; 30q Castillon 1845 et 1850; ... [illegible] ... EDG ROCHEREAU & Co. 17 et 19, rue St-Louis

MAQUEREAUX—100 barils ... CARDS ... SAVON de Castille ... FROMAGE ... PIMENT ... A vendre par E. J. HART & Co, No 77 et 79, rue Tchoupitoulas

LE Dr A. LEMAT, a transféré son domicile 194, rue St Pierre, entre Dauphine et Bourbon. 21 août—1m

GODCHAUX FRERES.

107 & 109, rue Vieille Levée.

VIENNENT de recevoir par les steamers Crescent City, Cahawba et Granada, par les navires Hardy King, Indiana, Manchester, Winchester, Par West et Pyramid venant de New-York, ... [illegible] GODCHAUX FRERES, 107 & 109 Vieille Levée. 11 sept

A LOUER par V. Rousseau, No 91, rue Royale: ... [illegible] 5sep—2m

UNE ou deux bonnes chambres meublées trouveront de l'emploi en s'adressant au No 43, rue Tchoupitoulas. 4 sept—1m

PAPIERS PEINTS NOUVEAU DELCROIX.

168—Rue de Chartres—168.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs nouveautés de *papiers peints*, ... [illegible] DELCROIX, 168, rue de Chartres. 17oct.

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir intelligemment une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien, sans dégoût ni travail, et par une pratique aisée et attrayante, sont invités à s'inscrire chez le professeur NELSON, Bord, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se forme des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti. 14 mai—

GRAND EXPRES

De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, en reliant à la Nlle Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec les *diligences et voitures Exprès de ces* pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.

Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites ... seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.

Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.

Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barba, No 136, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.

L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co. No 50, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux, à l'heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.

Il y a également un *Exprès* pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle-Orléans, de sorte que les passagers qui donneront leur nom et leur check au messager de l'Express, recevront leur bagage à l'endroit qu'ils désigneront. STARR S. JONES, Bureau No 50, rue du Camp.

LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres,

Importateurs de confections.

REÇU par le Cahawba—232 malles confections d'été pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres, à vendre à très bas prix. 7juin

P. A. HEBRARD,

118, rue du Canal, près Royale,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.

Il ouvre en ce moment 20 caisses toile d'Irlande à chemises, manufacturées exprès pour lui—il la recommande aux familles; elles seront vendues à très bas prix.

Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs. P. A. HEBRARD, 118, Canal, près Royale. 9av

P. MALLARD, 87 RUE ROYALE,

A en ce moment un très beau choix de meubles de salon, et de chambre à coucher en acajou et palissandre. ... [illegible] ... Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin.

Vente à perte de Marchandises sèches.

HABITANTS et Marchands de la campagne, profitez ... [illegible] ... chez LAROUSSINI & Co. ... U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge No 1, sur la levée.

OSNABURGS LANDERDALE—25 balles osnaburgs Landerdale ... O. B. GRAHAM, 94, rue Gravier